

Accusé de réception en préfecture 094-219400173-20230328-2023-047-DE Date de télétransmission : 28/03/2023 Date de réception préfecture : 28/03/2023

PUBLIE LE 2 8 MARS 2023 N°2023-047

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **SEANCE DU 22 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, 22 mars 2023 à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le jeudi seize mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Sollicitation d'une subvention auprès de l'État (DRAC) au titre de la Dotation Générale de Décentralisation en faveur des Bibliothèques de lecture publique, pour le projet de construction de la médiathèque du centre-ville

Rapporteur: M. GAUDIERE

Direction: Direction Générale Adjointe (Finances, Population et Santé)

Service : Service des assemblées et affaires juridiques

Les membres présents :

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, adjointes et adjoints au Maire.

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO conseillers municipaux délégués

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO conseillères municipales et conseillers municipaux

Les membres excusés :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), M. DUBUS (donne procuration à Mme THIROUX), Mme SAILLAND (donne procuration à Mme ABCHICHE), Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à Mme SAUSSEREAU), Mme DONATIEN (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ), M. BARON (donne procuration à M. GOUPIL), Mme THEOPHILE (donne procuration à M. FORHAN), M. SY (donne procuration à M. MAILLER), Mme MASMOUDI (donne procuration à M. FAUTRE).

Secrétaire de séance : Mme CIPRIANO

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de votant(e)s: 49

Nombre de membres présent(e)s: 40 Nombre de procurations: 9

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture 094-219400173-20230328-2023-047-DE Date de télétransmission : 28/03/2023 Date de réception préfecture : 28/03/2023

Direction des Bâtiments et de l'Energie Service Maitrise d'Ouvrage Séance du conseil municipal du 22 mars 2023

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2121-29;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission : Enseignement - Formation professionnelle - Restauration collective – Enfance - Petite enfance – Jeunesse - Bâtiments communaux – Droits des femmes émis lors de la séance en date du 15 mars 2023 ;

Vu l'avis de la $1^{\text{ère}}$ commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies émis lors de sa séance en date du 14 mars 2023 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission : Politique culturelle - Politique sportive - Projets de solidarité internationaux - Comité de Jumelage - Initiatives festives - Vie Associative émis lors de sa séance en date du 13 mars 2023 ;

Considérant ce qui suit :

La Ville sollicite une subvention auprès de l'État (DRAC) au titre de la Dotation Générale de Décentralisation en faveur des Bibliothèques de lecture publique, pour le projet de construction de la médiathèque du centre-ville.

Le projet est aujourd'hui au stade de l'avant-projet sommaire, les plans, la répartition des locaux, leurs surfaces, leur organisation et les intentions architecturales sont maintenant définis.

Le projet de la médiathèque du centre-ville développe une surface totale de plancher de 4148 m².

Le coût prévisionnel total de l'opération s'élève à 24 910 635.60 € TTC.

La répartition du coût est spécifiée dans le tableau ci-dessous :

POSTES DEPENSES	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
Acquisitions foncières		3 250 000.00 €
Démolition désamiantage	432 271.00 €	518 725.20 €
Etude de programmation	38 820.00 €	46 584.00 €
Concours d'architecture	110 000.00 €	132 000.00 €
Assistance à Maitrise d'Ouvrage	230 211.00 €	276 253.20 €
Honoraires Maitrise d'Œuvre	2 586 888.00 €	3 104 265.60 €
Travaux gros œuvre et second œuvre	13 752 975.00 €	16 503 570.00 €
Travaux d'aménagement extérieur / VRD	1 187 000.00 €	1 424 400.00 €
Aléas travaux	593 599.00 €	712 318.80 €
Révision des prix du marché	871 343.00 €	1 045 611.60 €
Assurances	161 756.00 €	194 107.20 €
Déménagement / Emménagement / Mobilie	r 794 000.00 €	952 800.00 €
	TAL 20 758 863.00 €	24 910 635.60 €

La somme correspondant aux études de maitrise d'œuvre est inscrite au budget 2023.

La DRAC subventionne au titre de la Dotation Générale de Décentralisation en faveur des bibliothèques de lecture publique et demande pour ce faire une délibération de la collectivité sollicitant cette subvention.

après en avoir délibéré, à l'unanimité

<u>ARTICLE 1</u>: DECIDE d'adopter l'avant-projet de la Médiathèque centre-ville en arrêtant le montant prévisionnel total de dépenses HT de 20 758 863.00 € et TTC de 24 910 635.60 € pour une surface plancher à construire de 4 148 m².

ARTICLE 2 : DECIDE de solliciter une subvention de l'État au titre de la Dotation Générale de Décentralisation en faveur des bibliothèques de la lecture publique.

Accusé de réception en préfecture 094-219400173-20230328-2023-047-DE Date de télétransmission : 28/03/2023 Date de réception préfecture : 28/03/2023

<u>ARTICLE 3</u>: DIT que les recettes ou dépenses seront inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France

La secrétaire de séance Madame Isabel CIPRIANO Conseillère municipale

Da Silva Cufriano

Transmission en préfecture, le 2 8 MARS 2023
Publication, le 2 8 MARS 2023
Certifié exécutoire
Le Maire